

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 19 octobre 2022

AFFECTATION DES
RESULTATS 2021 -
BUDGET TRANSPORTS
URBAINS

Convocation du : 12 octobre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2022_0104

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Dominique LACHENAL, Maryline BOUCHÉ par Michel BOUCHER, Géraldine VALETTE-GURRIERI par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascal SAUGE par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Danielle COTTET par Danielle COTTET, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Nabil LOUAAR, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Maurice LAPERROUSAZ

La comptabilité du budget des TRANSPORTS URBAINS est tenue depuis le 1er janvier 1997 conformément à l'instruction M43 qui stipule que le résultat de la section d'exploitation doit être affecté par l'assemblée délibérante compétente.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

DE DECIDER d'affecter le résultat d'exploitation 2021 du budget TRANSPORTS URBAINS comme suit :

En report à nouveau, article 002	932 904.16 €
Soit un total de :	932 904.16€

Le Secrétaire de séance

Anche

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 20/10/2022
Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.